

Participation de M. Luc Sètonджи ATROKPO, Maire de Bohicon, à l'animation d'un panel pour la 12^{ème} édition du Symposium annuel de l'IAJP.

Thème : « Réflexions critiques des acteurs des collectivités locales sur la pratique de la décentralisation au Bénin ».

Propos liminaires

- Je voudrais d'entrée de jeu, remercier la Conférence épiscopale du Bénin pour la réflexion citoyenne à laquelle elle contribue fortement au moyen des activités de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix/Chant d'Oiseau (IAJP/CO).
- Je voudrais relever par la suite, la difficulté réelle pour moi, mieux l'embarras que j'éprouve en participant au présent panel dont le thème s'intitule : « **Réflexions critiques des acteurs des collectivités locales sur la pratique de la décentralisation au Bénin** ». J'estime par là, que la Conférence épiscopale m'invite à jeter un regard sans complaisance sur l'exercice quotidien de ma fonction de Maire de la Commune de Bohicon. Vous convenez avec moi qu'il n'y a que *le spectateur pour porter une appréciation plus ou moins objective sur la prestation de l'acteur*. Mais, puisque j'ai donné mon accord de principe, je vais m'y essayer.
- Mes propos s'articuleront autour de trois (3) axes : la relation élus locaux et populations en contexte de décentralisation, les difficultés d'interprétation des textes et les obstacles à la mobilisation des ressources locales.

1. Relation élus locaux et populations

Ici, il convient de souligner que lors de la grande campagne de sensibilisation qui a précédé les premières élections communales de décembre 2002 et de janvier 2003 au Bénin, la décentralisation avait été présentée comme le remède absolu, mieux la panacée à tous les problèmes de développement à la base. On semblait avoir dit aux populations « **Dès qu'il y aura décentralisation, le développement ira comme sur des roulettes** ». Du coup, les élus locaux sont perçus par les populations comme des gens ayant apporté le salut. Une manifestation concrète de cet état de chose se trouve être les grognes radio. A Bohicon par exemple, vous entendez tous les matins : le Maire n'a pas remblayé la voie qui passe devant telle maison ; le Maire n'a pas

détruit le tas d'ordures à tel endroit. Tout se passe comme si c'est le Maire qui a déposé les ordures là où elles se trouvent ou si c'est le Maire qui est responsable de l'érosion de la voie. On a l'impression que *les populations n'ont que de droits et les élus locaux que de devoirs*.

A mon avis, une éducation à une nouvelle citoyenneté en contexte de décentralisation est indispensable. Je me rappelle qu'aux temps forts de la Révolution, un slogan disait : « **Comptons d'abord sur nos propres forces** ». Avec la décentralisation en cours depuis plus d'une décennie au Bénin, ce slogan est toujours d'actualité.

Par ailleurs, les mairies sont devenues des centres d'assistance sociale. Un élève candidat au BEPC qui n'a pas les moyens de produire le dossier dans le délai, se réfère au Maire. Tous les collègues vivent cette situation au quotidien. Il est donc clair aujourd'hui que la relation entre élus locaux et population n'est pas de nature à faciliter la gestion des affaires locales. Un retournement des tendances s'impose donc.

2. Les difficultés d'interprétation des textes

Comme toute entreprise humaine, le processus de décentralisation porte certaines faiblesses qui découlent à la fois de la méconnaissance, de l'interprétation des textes et de la qualité des acteurs.

Certains maires se trouvent en difficultés avec leurs adjoints du fait qu'ils ne délèguent aucune attribution à ceux-ci. Cette situation crée un malaise et des conflits dans la collaboration au sein de l'exécutif communal ou municipal (cas de la commune de Djidja à la 1^{ère} mandature où le 1^{er} adjoint Paul Tossou accusait le maire Léopold Djodjo de ne rien lui avoir délégué et qu'il tournait les pouces. Le maire lui donnait la réplique en soutenant que les textes ont dit qu'*il peut* déléguer et non qu'*il doit* déléguer).

Certains chefs d'arrondissements ont du mal à comprendre que *seule la commune dispose de la personnalité juridique et de l'autonomie financière*. A titre d'illustration, le chef d'arrondissement de Bohicon 2, récemment en mission à l'AIMF, croyait pouvoir négocier le financement de la construction de nouveaux hangars dans le marché Zakpo et le financement du maraîchage pour les jeunes de son arrondissement alors même qu'il n'en a pas le droit. Il y était allé représenter le Maire...

3. Obstacles à la mobilisation des ressources locales

Tout le monde est unanime à admettre que la femme la plus belle du monde ne peut donner que ce qu'elle a. Que peuvent faire les élus locaux si les femmes de marché ne paient pas quotidiennement les droits de place et les loyers sur logettes ? Or, des sensibilités politiques qui se présentent comme opposées à la vision des Maires, animent souvent des campagnes d'intoxication et de démobilisation. Quand vous sensibilisez les concitoyens à payer les impôts, d'autres les incitent à l'incivisme fiscal. On organise des contre-campagnes systématiques contre des projets importants de développement local (exemple du jardin public de Bohicon devenu un urinoir public depuis plus de 20 ans. Le conseil communal, à l'unanimité, a délibéré pour sa mise en valeur par un contrat de bail emphytéotique, mais il s'est trouvé des concitoyens pour s'y opposer alors que la légitimité juridique appartient au Conseil Communal). On peut multiplier les exemples à l'infini...